

DAJP/n°2021-260

ÉLECTIONS**Élection des représentants des personnels et usagers à plusieurs conseils de
composante et à la Commission de la recherche de l'Université
Scrutin du 13 au 15 avril 2021****Décision de nomination du président, du secrétaire et des membres du bureau de
vote centralisateur****Le Président de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 719-28,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la décision cadre DAJ/n°2021-209 en date du 18 mars 2021 fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections au sein des conseils de l'université de Tours ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 23 mars 2021 ;

Vu la décision DAJ/n°2021-244 en date du 24 mars telle que modifiée en date du 25 mars 2021 portant convocation des électeurs ;

DÉCIDE

Article 1 : Sont nommés président, secrétaire et membres du bureau de vote centralisateur :

Prénom	Nom	Qualité
Christine	GEORGELIN	Présidente
Thomas	THUILLIER	Secrétaire
Mylène	BUTEAU	Membre
Fabienne	TERSAC	Membre
Sylvie	CROGIEZ-PETREQUIN	Membre
Thomas	SIGAUD	Membre
Léo	CORDAT	Membre
Julie	VERNIERE	Membre
Camille	TULASNE	Membre
Clémence	APPERT	Membre
Romuald	GROUILLE	Membre
Ludovic	JAMI	Membre
Floriane	LEVILAIN-ABRAHAM	Membre
Oxence	TABEY	Membre
Charlotte	GRANDJEAN	Membre
Jules	NUGUET	Membre
Nathan	BENADIBA	Membre

Nathan	BENADIBA	Membre
Pierre-Antoine	TORQUET	Membre
Xavier	HOUILLER	Membre
Olivia	ROBIN-SABARD	Membre
Martin	LOUDIN	Membre
Stéphan	GEONGET	Membre
Rémi	JIMENES	Membre
Pascal	BRIOIST	Membre
Diane	CUNY	Membre
Sandrine	BREUIL	Membre
François	ROSMANN	Membre
Enzo	ROSSI	Membre
Théa	BOISSEAU	Membre

Article 2 : La présente décision est publiée au Recueil des actes et affichées dans les locaux de l'université.

Article 3 : Le directeur général des services, les directeurs de composante et d'école, les responsables administratifs de composante et d'école sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 26 mars 2021

Le Président de l'université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

26 MARS 2021



Article 4 : A compter de la signature de la présente décision, le tableau produit à l'article 1 est modifié comme suit :

- Monsieur Jules Nuguet remplace Madame Océane Magnier ;
- Monsieur Thomas Thuillier remplace Monsieur Yoan Sanchez ;
- Madame Laura Wils n'est plus membre du bureau de vote ;
Madame Elisabeth Huguet devient membre du bureau de vote centralisateur.

Fait à Tours, le 7 avril 2021

Le Président de l'université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **08 AVR. 2021**